



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

---

### UN PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS RÉALISTE ET RÉALISABLE

---

**Val-David, le 23 mars 2011**

Madame la mairesse Nicole Davidson, en présence de ses conseillers et du directeur général de la Municipalité, a fait hier soir une présentation convaincante sur la nécessité de faire des emprunts pour aller de l'avant avec un programme réaliste et réalisable de remise en état des infrastructures, bâtiments et équipements municipaux.

Déjà, à l'automne 2010, dans le cadre des consultations sur le budget, le Conseil avait exprimé ses inquiétudes quant à la détérioration du patrimoine municipal non suffisamment entretenu au cours des trois dernières décennies. Un redressement significatif s'imposait.

Après avoir exposé les objectifs et les raisons de ce programme, diverses données sont venues justifier l'importance de réaliser tous les travaux sans plus tarder pour maintenir la qualité des services à la population.

N'oublions pas que cette population a quadruplé depuis les années '60, passant de 1 060 à 4 346, et que le réseau routier a doublé, pendant que les équipements et le nombre d'employés municipaux ont triplé. Il y a donc beaucoup à faire et ce n'est qu'au prix de quelques projets ambitieux, mais ô combien nécessaires, que le rattrapage pourra se faire.

Le financement de tous ces travaux sera assuré par des règlements d'emprunt, sujets à approbation référendaire. Au cours de la soirée, la démonstration a été faite que cette nouvelle charge au service de la dette n'aurait aucun impact sur le compte de taxes. On compte en effet sur toutes les subventions disponibles – pas de subvention, pas de travaux – sur certaines économies au budget des Travaux publics et sur les revenus anticipés des nouvelles constructions.

Parmi ces projets :

- la réhabilitation de deux puits d'eau potable qui, avec le temps, ne produisent plus qu'à environ 60 % de leur capacité,
- l'ajout éventuel d'un quatrième puits,
- les travaux visant l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées,
- la réfection du pavage sur une partie des grands axes routiers et routes intermunicipales,
- l'achat de l'église, dont on parle depuis plusieurs années,
- la relocalisation du garage municipal à l'extérieur du cœur du village, idéalement sur la route 117, impliquant l'achat ou la construction d'un nouvel édifice,
- le réaménagement de l'actuel garage municipal pour servir de caserne,
- l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipement à neige dès l'an prochain,
- l'acquisition d'un nouveau camion incendie en 2013.

On vise ainsi à sécuriser l'approvisionnement en eau potable en redonnant au réseau d'aqueduc sa capacité de fournir adéquatement les endroits les plus élevés en période de pointe et d'atteindre les vitesses recommandées par le MDDEP.

L'usine de traitement des eaux usées, construite il y a 30 ans, atteindra sa capacité maximale avec la centaine de nouveaux branchements prévus au cours des prochaines années. Et même sans ces branchements, elle a un urgent besoin de mise aux normes avant de devenir une menace pour l'environnement.

Les principaux axes routiers ont vu leur trafic décupler au cours des années. Plusieurs tronçons de ces rues sont en très mauvais état et les 35 000 m<sup>2</sup> ciblés ne représentent que 6,25 % du réseau total qui fait au-delà de 560 000 m<sup>2</sup>.

Le garage municipal a été construit au début des années '60. En 1978, il a été agrandi, mais ce n'était que pour accueillir la caserne. Il n'est plus du tout adéquat pour les opérations, pour le maintien en état du matériel et par sa localisation dans un secteur résidentiel. Sa relocalisation représente par ailleurs une solution pour la caserne que la CSST ne nous permet plus d'héberger dans les conditions actuelles qui compromet la sécurité de nos pompiers.

L'accroissement du réseau routier au cours des dix dernières années et la multiplication des travaux de voirie justifient l'acquisition d'un véhicule d'entretien supplémentaire pour les Travaux publics alors que notre camion incendie devient « hors d'âge » en 2013.

Les bâtiments municipaux sont une partie importante des actifs de la Municipalité et plusieurs d'entre eux ont déjà un certain âge. Le programme d'entretien majeur doit couvrir la structure, la toiture, l'enveloppe extérieure, la fenestration, l'électricité, la plomberie, les équipements de ventilation et de chauffage, etc. En 2010, la Municipalité a dû emprunter 100 000 \$ pour des réparations majeures plus qu'urgentes. Parallèlement, certains équipements dans les parcs municipaux et certaines aires de jeux doivent être réparés.

Finalement, l'achat de l'église ne doit pas être considéré comme l'ajout d'un bâtiment, puisque le changement de propriétaire n'a que pour but d'assurer la pérennité de l'édifice qui fait déjà partie du patrimoine communautaire de Val-David.